

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs



SOMMAIRE

Edito	page 3
Rappels réglementaires	page 4
Risques majeurs : mieux comprendre pour mieux agir	page 4
L'alerte : réagir rapidement face à l'imprévu	page 5
Consignes essentielles	page 6
Procédure « vigilance météo »	page 7
Recensement des risques majeurs sur la commune	page 8
Canicule	page 9
Neige, verglas, grand froid	page 10
Inondation	page 11
Coulée de boue	page 12
Séisme	page 13
Les risques sismiques dans le département du Bas-Rhin	page 14
Transport de matières dangereuses	page 15
Terrorisme	page 16
Numéros d'urgence ; adresses utiles	page 17

ÉDITO

Conformément à la loi, mais avant tout dans une démarche de service public, nous mettons à votre disposition ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Ce guide recense les risques majeurs d'origine naturelle ou technologique auxquels notre commune peut être exposée. Il détaille également les dispositifs mis en place par la commune pour prévenir et gérer ces situations, ainsi que les bons réflexes à adopter en cas d'alerte.

Ce document est un outil essentiel : il vous informe sur les risques potentiels et vous prépare à réagir de manière appropriée. Car en cas d'événement exceptionnel, une population bien informée peut faire toute la différence.

Je vous invite donc à le lire attentivement et à le conserver précieusement. Il incarne un principe fondamental : la prévention.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Cécile DELATTRE,
Maire

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, élaboré sous la responsabilité du maire, a pour vocation d'informer la population sur les dangers naturels et technologiques identifiés sur le territoire communal. Ce document détaille les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place localement, ainsi que les dispositifs d'alerte activés en cas de survenue d'un événement à risque.

La création et le contenu du DICRIM sont encadrés par les articles R125-9 à R125-14 du Code de l'Environnement. Ces dispositions sont complétées par deux décrets : le décret n°2005-233 du 14 mars 2005, relatif à la mise en place des repères de crues, et le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005, concernant le plan communal de sauvegarde.

RISQUES MAJEURS :

MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Il est essentiel que chaque citoyen soit conscient des dangers potentiels présents sur le territoire, ainsi que des mesures de protection pouvant être mises en œuvre, tant par les autorités que par chacun à son niveau.

Ce document a pour objectif de vous informer sur les principaux risques identifiés à Oberhausbergen et de vous transmettre les bons réflexes à adopter en cas de situation d'urgence.

Aucun territoire n'est à l'abri de tout danger : le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi il est vivement recommandé de lire attentivement ce guide, de le partager avec vos proches et de le conserver dans un endroit accessible. Anticiper et s'informer, c'est déjà se protéger.

L'ALERTE

RÉAGIR RAPIDEMENT FACE À L'IMPRÉVU

Une organisation exceptionnelle pour une situation exceptionnelle !

Un événement majeur, qu'il soit naturel, technologique ou d'origine humaine, constitue toujours une situation hors norme. Il exige une réponse adaptée, préparée en amont. Pour faire face efficacement à ce type de crise, il est indispensable de connaître les bons réflexes à adopter et de se familiariser avec les consignes de sécurité.

Comment l'alerte est-elle diffusée ?

L'alerte vise à informer la population qu'un danger est imminent ou en cours. Elle peut être transmise par plusieurs canaux :

- > le **déclenchement d'un signal sonore** spécifique (sirène),
- > un **appel téléphonique**,
- > des **annonces sonores depuis un véhicule** des forces de l'ordre ou de la police municipale,
- > des **messages affichés sur les panneaux** d'information de la commune.

Cette alerte permet à chacun d'adapter immédiatement son comportement, en appliquant les mesures de protection recommandées. Ces consignes sont détaillées dans le présent document.

Le signal d'alerte par sirène

Le signal d'alerte **est reconnaissable** : il s'agit d'un son modulé, diffusé par une sirène, destiné à prévenir d'un danger grave. Ce signal n'indique pas la nature du risque, mais invite immédiatement la population à **se mettre à l'abri et à consulter les consignes officielles**.

Le déclenchement de l'alerte : reconnaître le signal sonore

En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- > prolongé
- > modulé (montant et descendant)
- > comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



DÉBUT D'ALERTE



FIN D'ALERTE

son continu de 30 secondes

CONSIGNES ESSENTIELLES

À APPLIQUER EN CAS D'ALERTE

Rester à l'écoute des informations officielles

Le réflexe à adopter est de suivre les consignes diffusées par les canaux d'information fiables, notamment la radio. **France Bleu Alsace – 101.4 MHz** est la station de référence dans la région pour relayer les consignes d'urgence.

Astuce utile : pensez à conserver un poste radio à piles en état de fonctionnement, afin de rester informé même en cas de coupure de courant.

Enfants et établissements scolaires

En cas de crise, les enseignants et personnels éducatifs sont formés pour garantir la sécurité des enfants. Des procédures précises leur sont transmises et appliquées immédiatement. Il est donc essentiel de **faire confiance aux équipes pédagogiques** et de **ne pas se rendre à l'école**, sauf indication contraire des services de secours. Se déplacer pourrait vous mettre en danger et perturber les dispositifs de sécurité en place.

Limiter l'usage du téléphone

Dans ce type de situation, le réseau téléphonique est souvent saturé ou fragilisé. Il est impératif de **ne pas encombrer les lignes** avec des appels non essentiels, qui risquent de ne pas aboutir. Les communications doivent rester disponibles pour les secours et les autorités.

Alerte météo : être informé pour réagir efficacement

Météo-France publie des **bulletins de vigilance** pour prévenir la population des **risques météorologiques** prévus dans les prochaines 24 heures. Ces alertes, régulièrement actualisées, sont **accompagnées de recommandations** adaptées à chaque niveau de danger. Il est essentiel de les suivre via les médias ou les canaux officiels.

À avoir chez soi en cas de situation d'urgence

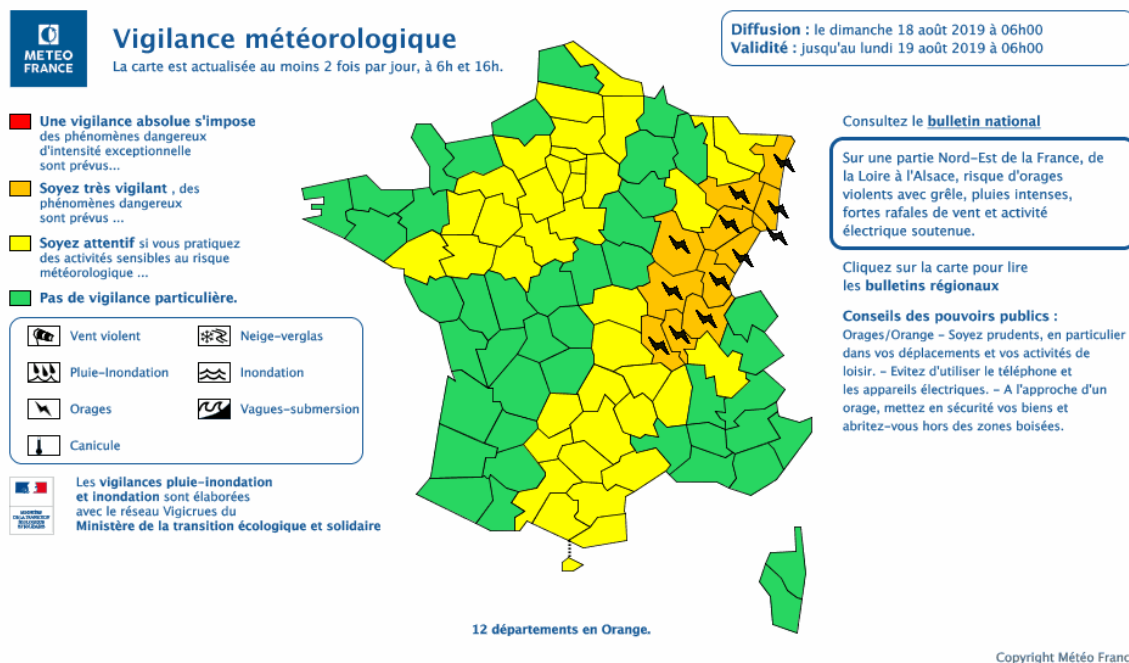
- > une lampe torche fonctionnant avec des piles ;
- > une radio portative à piles pour suivre les consignes des autorités ;
- > de l'eau potable en quantité suffisante ;
- > vos documents personnels importants ;

- > des couvertures pour se protéger du froid ;
- > du matériel de colmatage (comme du ruban adhésif) pour isoler fenêtres ou ouvertures ;
- > des vêtements de rechange adaptés à la saison.

Préparer ces équipements à l'avance permet de réagir plus efficacement en cas d'alerte, tout en assurant votre sécurité et celle de vos proches.

PROCÉDURE « VIGILANCE MÉTÉO »

La vigilance météorologique, mise en place par Météo-France, a pour but de **signaler les phénomènes atmosphériques** potentiellement dangereux prévus dans les 24 heures à venir.



Une carte de vigilance est publiée deux fois par jour, à 6h et à 16h, aux horaires les plus appropriés pour assurer une diffusion efficace auprès des autorités et des médias.
Elle est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>.

Les niveaux d'alerte, représentés par des **codes couleur**, sont établis à partir de seuils mesurables selon les phénomènes attendus (vents violents, fortes pluies, orages, canicules, etc.). Chaque niveau est accompagné de **recommandations précises à suivre** pour adapter son comportement et assurer sa sécurité.

	VERT	Pas de risque identifié. Aucun comportement particulier requis.
	JAUNE	Risque localisé. Restez attentif si vous êtes exposé aux aléas météo (crues, orages, vents...).
	ORANGE	Phénomènes dangereux prévus. Soyez très vigilant et suivez les recommandations officielles.
	ROUGE	Danger exceptionnel. Respectez strictement les consignes des autorités et restez informé.

RECENSEMENT DES RISQUES

MAJEURS DANS LA COMMUNE

1. Risques naturels

Canicule : phénomène météorologique extrême susceptible d'affecter la santé des personnes vulnérables, notamment les personnes âgées, les enfants et les personnes isolées.

Inondation : risque lié à une montée rapide ou progressive des eaux pouvant être causée par des précipitations intenses, une saturation des sols ou des débordements de cours d'eau à proximité.

Coulée de boue : mouvement de terrain provoqué généralement par des pluies abondantes, se traduisant par un déplacement brutal de boues et de matériaux sur des pentes ou terrains instables.

Séisme : aléa tectonique susceptible d'endommager les infrastructures et de générer des effets en chaîne sur les réseaux et bâtiments.

2. Risques technologiques

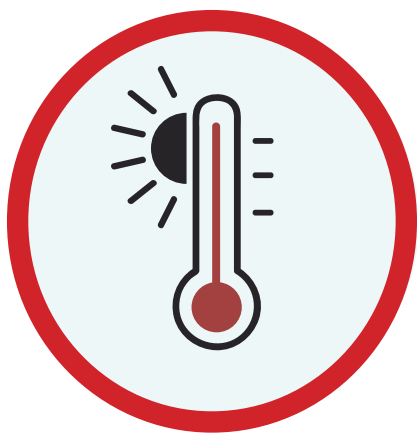
Transports de matières dangereuses : menace liée à la circulation sur les axes routiers, ferroviaires ou canalisations de produits chimiques, inflammables ou toxiques, pouvant provoquer une pollution, une explosion ou une intoxication en cas d'accident.

3. Risque sociétal

Terrorisme : acte malveillant prémédité pouvant viser des lieux publics, des infrastructures ou la population, nécessitant un plan de vigilance et de protection renforcé.

4. Risques liés au changement climatique (transversal)

Bien que cette catégorie soit transversale, certains risques comme la canicule ou l'intensification des événements météorologiques extrêmes (favorisant inondations ou coulées de boue) peuvent être aggravés par les effets du changement climatique, appelant une vigilance renforcée dans l'évaluation des aléas.



CANICULE

La canicule correspond à une période prolongée de chaleur intense, avec des températures élevées, souvent supérieures à 35°C en journée et à 20°C la nuit. Ces épisodes sont de plus en plus fréquents en raison du changement climatique. Ils peuvent entraîner des troubles graves, voire mortels, chez les personnes vulnérables comme les personnes âgées, les jeunes enfants ou les personnes isolées.

Enjeux locaux :

Les établissements recevant du public (EHPAD, crèches, écoles), les personnes âgées, les personnes fragiles ou isolées.

Mesures de prévention :

La commune active chaque année un plan canicule qui comprend le recensement des personnes à risque et un système de veille. Des lieux frais sont identifiés et des actions d'information sont menées auprès de la population.

Consignes à suivre :

- Se rafraîchir régulièrement (brumisations, douches fraîches).
- Boire fréquemment, même sans sensation de soif.
- Éviter les sorties et efforts physiques pendant les heures les plus chaudes.
- Maintenir son logement frais (fermer volets et fenêtres en journée).
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Dispositifs d'alerte :

Alerte préfectorale via fr-alert.gouv.fr, vigilance Météo-France, registre communal des personnes vulnérables, relais via site internet ou panneau digital.



Risque naturel / climatique

NEIGE, VERGLAS GRAND FROID

Les épisodes de neige, de verglas et de grand froid représentent un risque important pour la population, notamment pour les personnes vulnérables et les usagers de la route.

Le verglas est une mince couche de glace naturelle qui se forme sur un sol dont la température est inférieure à 0 °C. Il constitue un danger majeur pour les piétons comme pour les automobilistes.

Le grand froid se définit par :

- Des températures très basses (réelles ou ressenties en fonction du vent),
- Leur durée,
- Leur étendue géographique,
- Et éventuellement la présence de neige (épaisseur, fréquence, nature de la couverture).

Pour y faire face, le plan de gestion «Grand Froid» peut être activé :

- Basé sur la vigilance météorologique et les températures ressenties,
- Il comprend un niveau de veille saisonnière du 1er novembre au 31 mars.

Enjeux locaux :

Il n'existe pas de zone à risque précise à l'échelle communale, car ces aléas peuvent survenir n'importe où.

Les personnes les plus exposées sont :

- Personnes âgées, très jeunes ou vulnérables
- Personnes à mobilité réduite
- Sans domicile fixe ou logées dans des bâtiments mal isolés

Mesures de préventions :

Traitement et déneigement des grands axes, des routes secondaires et des pistes cyclables les plus fréquentées, accès aux écoles, aux établissements publics et aux transports en commun.

Consignes à suivre :

- Limiter les déplacements
- S'informer (vigilance Météo-France, fr-alert.gouv.fr)
- Fermer portes et fenêtres pour préserver la chaleur
- Ne pas s'approcher des lignes électriques tombées, arbres ou pylônes fragilisés



Risque naturel / climatique

INONDATION

Le territoire d'Oberhausbergen peut être exposé à des phénomènes d'inondation dus au ruissellement pluvial intense, ou à une saturation du réseau d'assainissement. Ce type d'événement peut affecter les habitations, la circulation et les réseaux d'infrastructure.

Enjeux locaux :

Zones d'habitation en secteurs bas, voiries, réseaux techniques urbains.

Mesures de prévention :

Entretien régulier des fossés et bassins de rétention, études hydrauliques, prise en compte dans l'urbanisme, gestion des eaux pluviales.

Le territoire peut également être intégré dans un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Consignes à suivre :

- Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Se réfugier en hauteur, monter à l'étage
- Couper l'électricité et le gaz
- Écouter les consignes des autorités locales
- Ne pas encombrer les lignes d'urgence

Dispositifs d'alerte :

Alerte préfectorale via fr-alert.gouv.fr, sirènes d'alerte, information à la radio, relais via site internet ou panneau digital.



Risque naturel / climatique

COULÉE DE BOUE

Des coulées de boue peuvent survenir à la suite d'orages violents, particulièrement sur les terrains pentus ou fragilisés. L'eau entraînant les sédiments forme un flux boueux pouvant envahir les voies, les habitations ou les terrains agricoles.

Enjeux locaux :

Quartiers en pente, routes en contrebas, zones périurbaines.

Mesures de prévention :

Suivi des zones sensibles, entretiens réguliers des fossés et talus, plantations et cultures adaptées. Information des riverains sur les comportements à adopter.

Consignes à suivre :

- Éviter les déplacements pendant ou juste après de fortes pluies.
- Signaler toute instabilité de terrain.
- Ne pas tenter de franchir une zone boueuse en véhicule.

Dispositifs d'alerte :

Alerte préfectorale via fr-alert.gouv.fr, sirènes d'alerte, information à la radio, relais via site internet ou panneau digital.



Risque naturel / tectonique

SÉISME

La commune d'Oberhausbergen se situe en zone de sismicité modérée (niveau 3 sur 5 selon le zonage sismique français). Les secousses sont rares, mais leur occurrence, même faible, nécessite la prise en compte dans la construction et l'aménagement.

Enjeux locaux :

Bâtiments anciens, infrastructures sensibles (écoles, mairie), réseaux de gaz et d'électricité.

Mesures de prévention :

Application des normes parasismiques pour les constructions neuves, sensibilisation de la population, gestion des réseaux techniques.

Consignes à suivre :

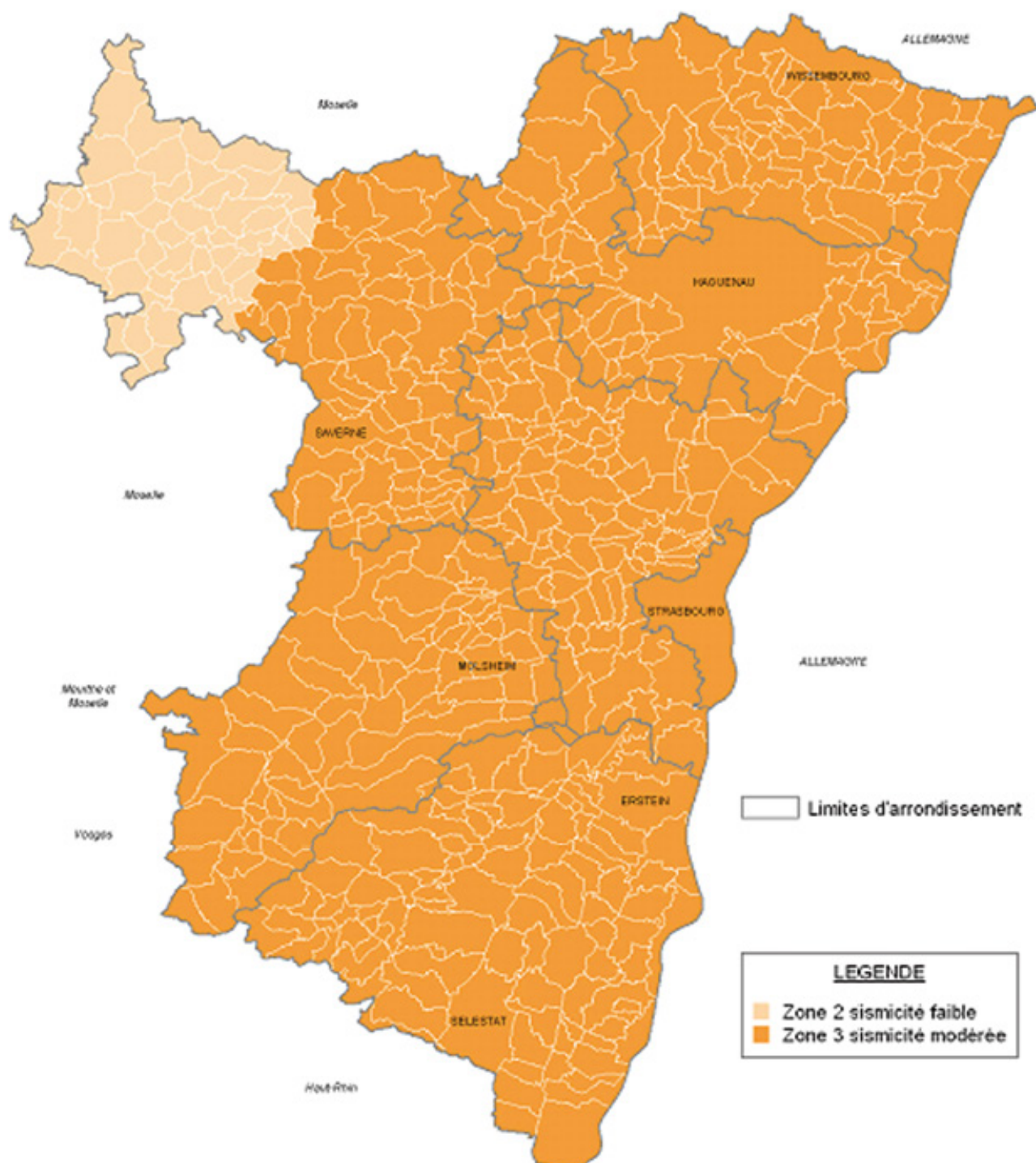
- Se mettre à l'abri sous une table solide ou contre un mur porteur
- S'éloigner des bâtiments, des pylones, des fenêtres, objets instables ou sources d'incendie
- Ne pas utiliser d'ascenseur, évacuer avec précaution une fois la secousse terminée
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre

Dispositifs d'alerte :

Alerte préfectorale via fr-alert.gouv.fr, information à la radio, sirènes d'alerte, relais via site internet ou panneau digital.

LE RISQUE SISMIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN





Risque technologique

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Des axes routiers traversant la commune ou à proximité sont susceptibles d'être empruntés pour le transport de substances dangereuses (inflammables, toxiques, corrosives). En cas d'accident, cela peut engendrer une pollution, un incendie ou une explosion.

Enjeux locaux :

Proximité des zones résidentielles avec les voies principales, écoles, lieux publics.

Mesures de prévention :

Surveillance des itinéraires, planification des réponses d'urgence, formation des services municipaux. Signalisation spécifique mise en place.

Consignes à suivre :

- Respecter les consignes données par les forces de l'ordre.
- Évacuer ou se confiner selon les indications (fermer portes, fenêtres, ventilation).
- Ne pas approcher du lieu de l'incident.

Dispositifs d'alerte :

Activation du Plan ORSEC, alerte préfectorale via fr-alert.gouv.fr, sirènes d'alerte, informations par les autorités, relais via site internet ou panneau digital.



Risque sociétal

TERRORISME

Comme l'ensemble du territoire national, la commune d'Oberhausbergen peut être exposée à des actes malveillants ou terroristes. Les lieux recevant du public (écoles, mairie, équipements sportifs ou culturels) peuvent être des cibles potentielles.

Enjeux locaux :

Établissements scolaires, bâtiments municipaux, lieux de rassemblement.

Mesures de prévention :

Application du plan Vigipirate, sécurisation des accès aux bâtiments publics, formation du personnel communal aux situations d'urgence, vidéosurveillance.

Consignes à suivre :

- Signaler tout comportement suspect.
- Respecter les contrôles et consignes de sécurité.
- Se mettre à l'abri, se confiner ou évacuer selon les instructions.

Dispositifs d'alerte :

Alerte préfectorale via fr-alert.gouv.fr, communication préfectorale, messages d'urgence, intervention rapide des forces de l'ordre.

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence : **112**

Sapeurs-pompiers : **18**

Urgences médicale SAMU : **15**

Gendarmerie nationale : **17**

Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim :

03 88 19 07 67

Mairie d'Oberhausbergen : **03 88 56 26 00**

ADRESSES UTILES

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Plateforme d'information sur les risques majeurs .Risques d'origine naturelle ou technologique. Obligations d'information à destination des acheteurs et locataires de biens immobiliers.

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Carte actualisée de la vigilance météorologique

O B E R
H A U S
B E R G E N

Mairie d'Oberhausbergen

88, route de Saverne - 67205 Oberhausbergen

Tél : 03 88 56 26 00 - mairie@oberhausbergen.com

www.oberhausbergen.com